

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	PROPANE-2-OL
Numéro du produit	461
Synonymes; marques commerciales	IPA, IPS, SEC PROPYL ALCOHOL, ISOPROPYL ALCOHOL, CAFSOL 2, DILUANT FLUX, AL11, IPA LOW ODOUR, ALCOOL ISOPROPYLIQUE, ALCOOL ISOPROPYLIQUE PC SSL, ALCOOL ISOPROPYLIQUE PH SHL, ALCOOL ISOPROPYLIQUE SSL, ML-DILUANT HTS 83698, ISOPROPANOL SHELL, ISOPROPANOL EP, ISOPROPANOL (PHARMA), ISOPROPANOL MIN 99.5%, ISOPROPANOL MIN. 99.8%, ISOPROPANOL (IPA), ISOPROPANOL C+, ISOPROPYL ALCOHOL TT-I-735A, ISOPROPANOL PH SHL, ISOPROPANOL BQ, ISOPROPANOL IND, ISOPROPYL ALCOHOL 100%, ISOPROPANOL PC INS, ISOPROPANOL PREM PURE, ISOPROPANOL KML
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457558-25-XXXX
Numéro CAS	67-63-0
Numéro index UE	603-117-00-0
Numéro CE	200-661-7

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie solvant Dans l'industrie chimique cosmétique ménages et. Pharmaceutique Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
--------------------------	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Service Chimie 5, Place de l'Eglise St Thibault des Vignes 77400 Marne la Vallée France +33 (0)1 64 30 89 22 HSE@service-chimie.fr
-------------	--

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	461

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)	
Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

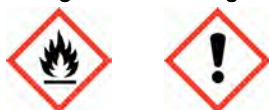
**Dangers pour la santé humaine** Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

**Dangers pour l'environnement** Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Numéro CE** 200-661-7

**Pictogramme de danger**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger**  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Mentions de mise en garde**  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

**Nom du produit** PROPANE-2-OL

**Numéro d'enregistrement REACH** 01-2119457558-25-XXXX

**Numéro index UE** 603-117-00-0

**Numéro CAS** 67-63-0

**Numéro CE** 200-661-7

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin.

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Ingestion</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
<b>Contact cutané</b>	Le produit a un effet de délipidation de la peau. Assèchement et/ou gerçures.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Le produit est très inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Evacuer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
----------------------------------	--

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

**Pour les secouristes** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter de respirer les gaz, fumées, vapeurs ou aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de vapeurs. Eviter tout déversement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Stocker à des températures comprises entre 5°C et 25°C.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### **DNEL**

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour  
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

### PNEC

- Eau douce; 140.9 mg/l
- Eau de mer; 140.9 mg/l
- rejet intermittent; 140.9 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l
- Sédiments (eau douce); 552 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg
- Sol; 28 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Fournir une ventilation anti-déflagrante en cas de concentrations élevées. Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.35 mm Caoutchouc butyle. Epaisseur: > 0.5 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Caoutchouc chloroprène. Epaisseur: > 0.4 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

#### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à vapeurs organiques. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Alcool.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	-88°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 - 83°C
Point d'éclair	12°C

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 2.0 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 12 - 13 %
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	6020 Pa
<b>Densité de vapeur</b>	2 @ 20°C
<b>Densité relative</b>	0.78-0.79 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: 0.05 OECD 107
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	425°C
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	2.5 mPa s @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Indice de réfraction</b>	1.377 at 20C
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	60.1
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatil</b>	Ce produit contient au maximum 100 % de COV.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses



Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

**Possibilité de réactions dangereuses** Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Oxydants puissants. Acides forts. Métaux alcalins. Amines. Aluminium. Fer.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 840,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** OECD 401

**ETA orale (mg/kg)** 5 840,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 13 900,0

**Espèces** Lapin

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** OECD 402

**ETA cutanée (mg/kg)** 13 900,0

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> gaz ppmV)** 10 000,0

**Espèces** Rat

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** CL<sub>50</sub> (6h) >10000 ppm, Inhalatoire, Rat OECD 403

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Non irritant.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Non sensibilisant.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

**Essais de génotoxicité - in vivo** Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

### **Inhalation**

Peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### **Ingestion**

La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.

### **Contact cutané**

Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

### **Contact oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Organes cibles**

Reins Foie

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **Écotoxicité**

Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

#### 12.1. Toxicité

### **Toxicité**

Pas considéré toxique pour les poissons.

#### toxicité aquatique aiguë

### **Toxicité aiguë - poisson**

CL<sub>50</sub>, 48 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE<sub>50</sub>, 48 heures: 10000 mg/l, Daphnia magna

### **Toxicité aiguë - plantes aquatiques**

CE<sub>50</sub>, 7 jours: 1800 mg/l, Algues

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

### **Persistance et dégradabilité**

La substance est facilement biodégradable.

### **Demande biologique en oxygène**

53 %

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'est pas bioaccumulable.

### **Coefficient de partage**

log Pow: 0.05 OECD 107

#### 12.4. Mobilité dans le sol



Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**Tension de surface** 22.7 mN/m @ 20°C

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 1219

**N° ONU (IMDG)** 1219

**N° ONU (ICAO)** 1219

**N° ONU (ADN)** 1219

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** ALCOOL ISOPROPYLIQUE

**Nom d'expédition (IMDG)** ALCOOL ISOPROPYLIQUE

**Nom d'expédition (ICAO)** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

**Nom d'expédition (ADN)** ALCOOL ISOPROPYLIQUE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 3

**Code de classement ADR/RID** F1

**Etiquette ADR/RID** 3

**Classe IMDG** 3

**Classe/division ICAO** 3

**Classe ADN** 3

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ADN) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence •2YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information requise.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

#### Inventaires

##### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

### Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
DSL

### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
CAS: Chemical Abstracts Service.  
DNEL: Dose dérivée sans effet.  
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
PNEC: Concentration prédite sans effet.  
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
FBC: Facteur de bioconcentration.  
DBO: Demande biochimique en oxygène.  
CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
NOEC: Concentration sans effet observé.  
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
LE50: limite d'exposition 50  
hPa: Hektopaskal  
LL50: Lethal Chargement cinquante  
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
STP Stations d'épuration  
COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision**

22/01/2019

**Numéro de version**

5.001

**Remplace la date**

10/04/2018

**Numéro de FDS**

461

Date de révision: 22/01/2019

Numéro de version: 5.001

Remplace la date: 10/04/2018

## PROPANE-2-OL

<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal